



UN

Volontaires

l'inspiration en action



Les Objectifs de développement durable

Les objectifs de développement durable :

informations et conseils pour les organisations de volontaires

- Q1. Que sont les objectifs de développement durable (ODD)?
- Q2. Où trouver les objectifs de développement durable ?
- Q3. Pourquoi les objectifs de développement durable sont-ils importants ?
- Q4. Quelle est la différence entre les ODD et les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ?
- Q5. Qui sont les principaux acteurs des ODD et quel est leur rôle ?
- Q6. Comment les nouveaux ODD seront-ils financés ?
- Q7. Comment mesurer les progrès dans la réalisation des ODD?

- Q8. Quel est le rôle du programme VNU dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des ODD ?
- Q9. Quelle est la pertinence du volontariat dans le contexte des ODD ?
- Q10. Quelles activités envisager pour les volontaires ?

Ressources



UN

Volontaires

l'inspiration en action

La présente brochure fait partie de la documentation élaborée dans le cadre du projet « agenda pour l'après 2015 (post-2015) » du programme VNU, dont l'objectif était de défendre la place du volontariat dans le processus de réflexion pour l'après-2015. Ce projet a permis au programme VNU de contribuer aux travaux d'élaboration d'un nouveau programme de développement pour l'après-2015 engagés à l'échelle du système des Nations Unies, tout en soulignant la contribution spécifique que le volontariat apporte au développement durable, en coordination étroite avec les parties prenantes nationales et internationales.

Q1. Que sont les objectifs de développement durable ?

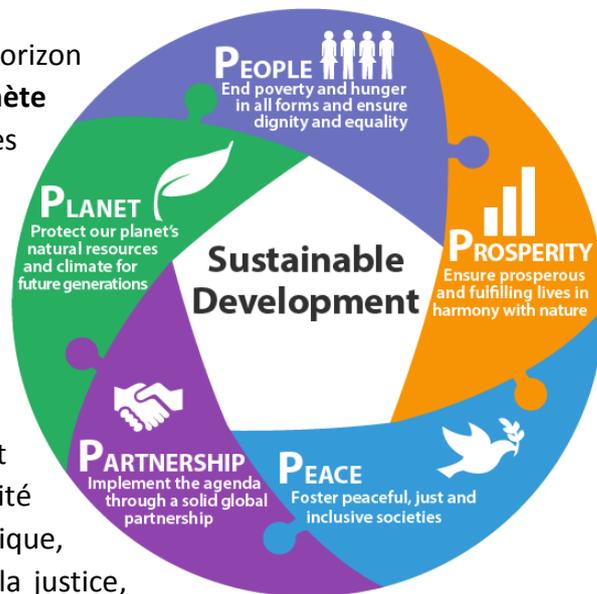


R1. Les 17 objectifs de développement durable (ODD) et les 169 cibles qui y sont associées font partie du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui fixe des orientations aux politiques et aux financements au service du développement pour les 15 prochaines années.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un plan d'action pour **l'humanité**, la **planète** et la **prospérité**, renforçant la **paix** et nécessitant des **partenariats** pour sa mise en œuvre. Ces cinq éléments du développement durable sont intimement liés – comme l'illustre la roue du développement durable ci-contre.

Tenant compte des succès comme des insuffisances des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les ODD mettent l'accent sur de nouveaux domaines tels que l'inégalité économique, l'innovation, le changement climatique, les modes de consommation durable, la paix et la justice, entre autres.

Les ODD sont **universels**, **inclusifs**, et représentent un **engagement ambitieux envers l'humanité et la planète**. L'expression « objectifs mondiaux » pour le développement durable est également utilisée pour faire référence aux ODD.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Q2. Où trouver les objectifs de développement durable ?



R2. La résolution A/RES/70/1 intitulée « [Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) », adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015, présente une définition complète de chacun des ODD.

Le site internet « 2015 : année d'action mondiale » offre une liste des objectifs sous forme d'icônes sur lesquelles il est possible de cliquer, ainsi que les principaux chiffres se rapportant aux thèmes couverts par chacun des objectifs (voir par exemple la page consacrée à la [pauvreté – objectif n°1](#))

Q3. Pourquoi les objectifs de développement durable sont-ils importants ?

R3. Les ODD représentent un programme **porteur de changement, axé sur l'être humain**, et fondé sur les principes **de transparence, de participation, et d'inclusion**. Les ODD sont importants pour nous tous car il nous incombe à chacun une part de responsabilité pour notre avenir et celui de notre planète. Sans objectifs précis et sans cibles mesurables, et en l'absence d'un ensemble de données nous permettant d'analyser la situation, notamment au niveau local, nous risquons de laisser les plus vulnérables de côté et de ne pas répondre efficacement aux difficultés qui entravent le développement et fragilisent notre planète. La réalisation des ODD dépendra, entre autres, du degré d'appropriation et de mobilisation des citoyens.

Q4. Quelle est la différence entre les ODD et les OMD ?

R4. Les OMD ont permis de rassembler la planète autour d'un programme commun pour lutter contre l'indignité de la pauvreté. Bien que le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté ait diminué de plus de la moitié, pour des millions d'autres, le travail reste inachevé. Le nouveau programme doit approfondir les engagements pris au titre des OMD, par exemple éradiquer la faim, réaliser pleinement l'égalité des sexes, améliorer les services de santé, et permettre à chaque enfant d'aller à l'école, tout en préservant les bénéfices des résultats déjà obtenus.

L'une des principales différences est que le programme est **universel**, c'est-à-dire que tous les pays doivent harmoniser leurs stratégies, et identifier, dans chaque domaine, les lacunes et les moyens d'y remédier. Les ODD sont plus ambitieux et complexes, et ils renforceront les acquis des OMD lorsque ces derniers arriveront à échéance à la fin de l'année 2015. Le programme intègre également des domaines nouveaux par rapport aux OMD, comme par exemple le changement climatique, les modes de consommation durable, l'innovation et l'importance de la paix et de la justice pour tous. Les ODD comptent un plus grand nombre d'objectifs, mais ces derniers se concentrent sur des domaines spécifiques, déterminés sur la base de principes et d'engagements communs. **S'appuyant sur les OMD, et sur une approche axée sur l'égalité et fondée sur les droits à tous les niveaux, le programme 2030 fait rimer développement durable et inclusion et y associe un engagement à ne laisser personne pour compte.** Un cadre de suivi et d'examen solide doit également venir renforcer ce programme.



Q5. Qui sont les principaux acteurs des ODD et quel est leur rôle ?

R5. La responsabilité de la réalisation des ODD incombe en premier lieu aux gouvernements et aux citoyens qu'ils représentent. Les États-membres des Nations Unies sont les signataires du nouveau programme 2030. Ils devront reformuler leurs politiques pour tenir compte du contexte local et ainsi contribuer à la réalisation des objectifs, et mettre en place des mesures incitatives pour encourager les entreprises à prendre les ODD en compte dans leurs décisions.

Les ODD appellent également à la mise en place d'un partenariat mondial. L'harmonisation des priorités nationales et des ODD permet d'identifier en amont l'ensemble des partenaires qui seront nécessaires à l'exécution de ce programme ambitieux, notamment les communautés et les groupes de citoyens. Des acteurs majeurs tels que la société civile, les agences de développement, les grandes entreprises et les communautés partout dans le monde apporteront un appui essentiel aux gouvernements dans la réalisation de ces objectifs. Les associations de volontaires sont explicitement mentionnées en tant que parties prenantes à part entière dans le programme à l'horizon 2030 (cf. le paragraphe 45 de la résolution A/RES/70/1 « [Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) »). Les **Nations Unies** auront également un rôle important à jouer en renforçant la cohérence stratégique et en soutenant les gouvernements dans l'adoption des mesures nécessaires à la réalisation de ces objectifs. La réponse à la question n°8 détaille plus avant le rôle spécifique du programme VNU dans la mise en œuvre des ODD.

Q6. Comment les nouveaux ODD seront-ils financés ?

R6. Toutes les sources de financement – publiques et privées, nationales et internationales – devront être mobilisées, valorisées et maximisées en soutien à l'exécution du nouveau programme. Pour certains objectifs, une évolution des approches et des politiques pourra également permettre d'obtenir des progrès. La réalisation des objectifs n'est pas seulement une question d'aide publique au développement ou d'aide étrangère ; il s'agira également de prendre des engagements fermes pour lutter contre les flux illicites de capitaux et améliorer la coopération internationale sur les questions de fiscalité, ainsi que de renforcer les capacités en matière de mobilisation des ressources internes. Il sera impossible de se passer de la contribution secteur privé, sur lequel repose la majorité du financement du programme pour l'après-2015, ce qui nécessitera la mise en place de mesures incitatives et de cadres réglementaires encourageant la croissance économique locale et l'entrepreneuriat.

Q7. Comment les progrès vers les ODD seront-ils mesurés ?

R7. Les Nations Unies soutiendront la mise en œuvre du programme au niveau national au travers du système des coordonnateurs résidents. **Le nouveau programme représente toutefois un défi majeur en matière de suivi des résultats pour l'ensemble des pays et des citoyens.** Du fait de la très large portée de celui-ci, et de l'appel à ne laisser personne pour compte, l'organisation des Nations Unies devra modifier la façon dont elle vient en aide aux gouvernements (et aux autres acteurs) pour produire, rendre accessibles et analyser les



données. Le système de développement des Nations Unies est pleinement déterminé à renforcer la collecte des données dans les domaines clés et à améliorer la qualité et la disponibilité des données pour la mise en œuvre et le suivi du programme à l'horizon 2030. Les **volontaires** peuvent jouer un rôle dans le renforcement des formes participatives de planification et de suivi et dans l'amélioration de la collecte de données quantitatives et qualitatives, en particulier dans les zones reculées.

Au cours des 15 prochaines années, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable (HLPF) examinera les progrès accomplis dans la réalisation des ODD et fournira aux États-membres un leadership politique, des conseils et des recommandations en matière de développement durable. La résolution de l'Assemblée générale portant création du HLPF ([A/RES/67/290](#)) mentionne explicitement les **associations de volontaires** en tant que parties prenantes. Par conséquent, ces dernières ont la possibilité de présenter les contributions du volontariat aux ODD lors des réunions du HLPF, en parallèle des rapports établis par les États-membres pour rendre compte des progrès accomplis.

À cet égard, le Plan d'action pour l'intégration du volontariat dans la paix et le développement pour la période 2016-2030 (cf. question 8) recommande de mesurer le volontariat pour a) parvenir à une compréhension globale de l'engagement des populations et de leur bien-être et b) contribuer au suivi des ODD.

Q.8 Quel est le rôle du programme VNU dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des ODD ?

R8. Au cours du processus d'élaboration du nouveau programme et de ses objectifs, le programme VNU, en offrant un espace d'expression à l'ensemble des citoyens pour faire part de leurs priorités, a contribué à élargir le dialogue et les consultations lancés par les Nations Unies et à identifier des pistes pour encourager le développement de solutions à l'initiative des communautés. Le programme VNU a également aidé les associations de volontaires à plaider en faveur de la reconnaissance et de l'intégration du volontariat dans le cadre de l'après-2015.

Maintenant que le programme a été approuvé et qu'il entre dans sa phase d'exécution, le programme VNU soutient les initiatives du système des Nations Unies pour la réalisation des objectifs mondiaux en sélectionnant et en formant des volontaires qualifiés et motivés au service des programmes, des projets et des opérations de terrain des Nations Unies en faveur de la paix et du développement partout dans le monde. L'avantage comparatif du programme VNU repose sur sa capacité à atteindre les communautés les plus isolées et à promouvoir des solutions adaptées au contexte local ainsi qu'une évolution des mentalités sur le long terme.

Mandaté par l'Assemblée générale des Nations Unies, le programme VNU a également développé un **Plan d'action** pour intégrer le volontariat aux activités axées sur la paix et le développement pour la décennie à venir et au-delà (2016-2030) qui identifie trois objectifs stratégiques :



- Renforcer l'appropriation du programme de développement par la population en appuyant l'engagement civique et en créant un environnement propice à l'action citoyenne ;
- Prendre en compte le volontariat dans les stratégies nationales et mondiales de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 ;
- Mesurer le volontariat afin de parvenir à une compréhension globale de l'engagement des populations et de leur bien-être et contribuer au suivi des objectifs de développement durable.

Le Plan d'action fait partie du [rapport A/70/118 du Secrétaire général](#) (cf. section IV) relatif aux progrès accomplis dans la reconnaissance, la promotion, la facilitation, la mise en réseau et l'intégration du volontariat dans le monde entier depuis 2012. Le programme VNU facilitera la coordination des efforts entre les différentes parties prenantes afin de mettre en œuvre avec succès ce Plan d'action.

Q.9 Quelle est la pertinence du volontariat dans le contexte des ODD?

R9. **Le développement durable ne peut être atteint uniquement au moyen d'actions institutionnelles.** Le programme à l'horizon 2030 reconnaît que les moyens d'exécution traditionnels doivent s'accompagner de mécanismes participatifs facilitant la mobilisation populaire et les bénéfices que cette dernière apporte aux autres et à la planète. Les ODD ne pourront être réalisés sans une mobilisation populaire à tous les niveaux, et sans mettre en place de nouveaux partenariats, y compris avec des **associations de volontaires**. Ces dernières peuvent servir de cadre à la mobilisation citoyenne et d'intermédiaire entre les initiatives institutionnelles et les actions de volontariat au niveau local. Il est essentiel de les impliquer dès la phase de planification, lorsque les gouvernements et les institutions alignent leurs stratégies sur les ODD. Le volontariat est porteur de transformation tant pour les volontaires que pour les personnes avec qui ils travaillent.

Le [document de politique](#) du programme VNU sur le programme de développement pour l'après-2015 réaffirme que 1. le volontariat est universel et renforce l'engagement civique, l'inclusion sociale, la solidarité et le sentiment d'appropriation ; et 2. le volontariat doit faire partie d'un nouveau cadre d'évaluation allant au-delà du PIB pour intégrer les progrès en matière de bien-être et de développement durable de l'être humain.

Le rapport de synthèse du Secrétaire général des Nations Unies sur le programme de développement durable pour l'après-2015 ([A/69/700](#)) reconnaît le volontariat comme « **un moyen d'action puissant et polyvalent** » dans le cadre des ODD. Il souligne le rôle du volontariat dans la mobilisation du public, la participation de la population à l'élaboration des plans d'action et à la concrétisation des objectifs de développement durable au niveau local en organisant des débats entre les pouvoirs publics et la population afin d'arrêter des mesures concrètes, réalisables à différentes échelles.

En **mobilisant les capacités et en prolongeant la portée des actions**, les volontaires peuvent faciliter et contribuer à la mobilisation populaire en matière de planification, de mise en



œuvre et de suivi des ODD, comblant les lacunes en capital social et renforçant la cohésion sociale. Ils peuvent notamment :

- offrir une expertise technique et renforcer les capacités dans tous les domaines relatifs aux objectifs, comme par exemple la pérennité des moyens d'existence, la santé, l'éducation, l'emploi, l'environnement, les questions relatives au genre ou à la jeunesse ;
- offrir des espaces d'action et de dialogue ; aller à la rencontre de la population, notamment des personnes marginalisées ou isolées ; faire entendre la voix des citoyens et intégrer leurs savoirs dans les actions collectives – et contribuer ainsi à ce que nul ne soit laissé pour compte. C'est essentiel pour renforcer l'appropriation des ODD et leur prise en compte au niveau local ;
- sensibiliser la population ou se faire les champions du changement et inspirer les autres à faire de même, afin d'encourager une évolution durable des mentalités et des comportements ;
- contribuer à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD en collectant des données, fournissant une expertise et renforçant les formes participatives de planification et de suivi.

Q10. Quelles activités envisager pour les volontaires ?

R10. Le **volontariat et les volontaires** peuvent contribuer de différentes manières à concrétiser le changement porté par la réalisation des ODD dans chacun des domaines thématiques (objectifs n°1 à 17), en se concentrant sur un ou plusieurs objectifs à la fois. L'objectif n°17 mentionne explicitement les **associations de volontaires** en tant que partenaires d'exécution de l'ensemble des objectifs.

Les **volontaires** peuvent fournir une expertise technique – par exemple dans les domaines de la santé (objectif n°3), de l'éducation (objectif n°4), de l'eau salubre et de l'assainissement (objectif n°6), des énergies renouvelables (objectif n°7) et des écosystèmes durables (objectifs n°13, 14 et 15). Ils peuvent contribuer à renforcer les compétences et les capacités, en particulier des jeunes et des personnes éloignées du marché de l'emploi, améliorant ainsi leur employabilité (objectif n°8 et tous les objectifs).

Les volontaires ont également prouvé qu'ils pouvaient servir, par leurs attitudes, de modèles et de catalyseurs de l'évolution des mentalités – cela s'applique par exemple aux questions relatives à l'égalité des sexes (objectif n°5), à l'eau salubre et à l'assainissement (objectif n°6), aux modes de consommation durables (objectif n°12), à la lutte contre les changements climatiques (objectif n°13), ainsi qu'à la réconciliation et au renforcement de la confiance et des relations en vue de développer le capital social et la cohésion sociale (objectif n°16).

Exemples d'activités pouvant être menées par des volontaires dans le cadre des ODD

Les volontaires peuvent :



- **faire connaître au grand public** le programme 2030 grâce à des campagnes locales et à des approches innovantes, notamment dans les zones reculées et auprès des populations marginalisées, afin d'encourager l'appropriation des ODD (concerne tous les objectifs) ;
- **offrir une expertise technique** en complément des services de base indispensables dans les domaines considérés comme « inachevés » par les OMD (objectifs n°1 à 5), lorsqu'ils sont inexistantes ou insuffisants, ainsi que dans d'autres domaines (par exemple pour les objectifs n°6, 7, 13 à 15) ;
- **servir d'exemple** par leurs attitudes et leurs comportements, renforçant l'effet transformateur du programme, et améliorant la connaissance des ODD au sein de la population et son désir de participer à leur mise en œuvre au niveau local (concerne par exemple les objectifs n°5, 6, 12, 13 et 16) ;
- **encourager la population** à prendre conscience qu'elle dispose de l'opportunité et des moyens de s'attaquer aux difficultés qu'elle rencontre, et capitaliser sur la mobilisation et les actions collectives dans les phases de planification, de mise en œuvre et de suivi de l'ensemble des objectifs (objectif n°17) ;
- **renforcer les compétences** dans les différents domaines relevant des objectifs par le transfert des connaissances et de l'expérience, tout en facilitant la diffusion de l'expertise locale (concerne tous les objectifs et notamment l'objectif n°8) ;
- **recueillir des données**, évaluer les progrès des ODD et mobiliser l'expertise locale au moyen de formes participatives de suivi, d'un contact avec la population locale et de la diffusion d'outils tels que l'enquête MY World 2030 (concerne tous les objectifs et notamment l'objectif n°17).

Dans l'ensemble, en encourageant la mobilisation populaire et l'action collective, **le volontariat** contribue à l'appropriation des solutions de développement, renforce la résilience et la prévention au niveau local – ce qui contribue à la réalisation des objectifs dans leur ensemble.

Les **associations de volontaires** peuvent également jouer un rôle significatif en servant d'intermédiaire entre les stratégies et initiatives gouvernementales et les actions collectives volontaires qui les complètent de manière essentielle (et ce pour chacun des objectifs).

En combinant l'action des volontaires internationaux, nationaux et communautaires, il est possible, par un effet d'entraînement, de multiplier les résultats et d'accroître leur portée, et ce dans chacun des domaines visés par les objectifs.



Ressources

Principales références concernant le volontariat et le programme de développement à l'horizon 2030

- Programme de développement durable à l'horizon 2030 : Résolution A/RES/70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, §45 (2015)
http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/L.1&Lang=F
- Rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement durable pour l'après-2015, A/69/700, §131 (2014)
http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/700&Lang=F
- Résolution A/RES/67/290 de l'Assemblée générale des Nations Unies portant création du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, §16-17 (2013)
http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/67/290&Lang=F

Informations et documents en ligne

1. Programme des Volontaires des Nations Unies / Réalisation des objectifs mondiaux : pourquoi les volontaires sont-ils importants ?
<http://www.unv.org/fr/activites/mdgs/doc/-956ba4aaf6.html>
2. L'Action des volontaires compte / Ressources
<http://www.volunteeractioncounts.org/fr/post-mdg/download-center.html>
3. ONU – Les objectifs de développement durable
<http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>
Site internet multilingue mis à jour par le Département de l'information de l'ONU
4. Plateforme des connaissances sur le développement durable de l'ONU
<https://sustainabledevelopment.un.org/>
Portail technique mis à jour par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (en anglais uniquement)
5. MY World 2030 (actuellement disponible en version bêta et en anglais uniquement)
<http://www.myworld2030.org>
6. École des cadres des Nations Unies / Centre d'apprentissage sur l'après-2015
<http://post2015.unssc.org/> (en anglais uniquement)
7. Les objectifs mondiaux
<http://www.globalgoals.org/fr/>
Site internet de la société civile contenant des informations et des documents audiovisuels développés pour le grand public